



Stéfane Fermigier :
le CRA et l'écosystème
du logiciel libre

p. 08



Yannis Dubois :
transfuge de classe devenu
«archive producer»

p. 47



Mylène Pardoën :
l'archéologie du
paysage sonore

p. 48

n° 369

20 euros - novembre 2023

archimag.com

[STRATÉGIES & RESSOURCES DE LA MÉMOIRE & DU SAVOIR]



une publication du groupe

[dossier]

le KM dans le monde d'après



individualisation

«Untel, il a le don...
[...] Il sait quand le sel arrive, il sait si tes marais tournent bien, il sait voir...

Il a plein de repères que je ne comprends pas très bien [...] C'est un sorcier !. Ces paroles d'un paludier vis-à-vis de l'un de ses collègues sont tirées d'un ouvrage de 1983 consacré à l'étude des savoirs naturalistes populaires dans les marais salants de Guérande (1). « Yen a qu'ont des trucs, mais ils ne le disent pas », précise-t-il. S'interroger sur la gestion des connaissances au sein des organisations pose nécessairement la question des savoirs tirés de l'expérience et plus largement des compétences professionnelles. N'a-t-on pas longtemps entendu que certains métiers s'apprennent « sur le tas », comme s'ils se résumaient à de simples gestes ou à des routines ? Peu formalisés, leur transmission d'un collaborateur à l'autre, d'une génération de salariés à une autre, est problématique.

« Certaines de nos activités ont dû être arrêtées pendant un moment, car la personne responsable de la réparation des machines était en long arrêt maladie et les techniciens ne savaient pas intervenir dessus », expliquait le responsable qualité d'un industriel de la Haute-Vienne en 2015 dans le guide « Transmission des savoirs et savoir-faire », réalisé par L'Observatoire de la métallurgie.



Clémence Jost

l'individualisation générée par le travail à distance (2). Seule chez moi, isolée derrière mon ordinateur, comment puis-je profiter de l'expérience et des connaissances que mes collègues ont acquises au fil du temps ?

« Je me suis rendu compte que plus personne ne m'en parlait ! », s'étonne Aurélie Dudézert dans notre dossier dédié à la façon dont le KM s'adapte aux nouveaux modes de travail (3). Cette experte de la transition digitale des entreprises et de la gestion des connaissances y voit le symptôme d'un probable flottement dans les organisations : un peu perdues, elles ne savent plus comment briser les silos d'information qui perdurent malgré tous les outils collaboratifs qu'elles ont mis à la disposition de leurs équipes. « Il faut prendre la question à bras-le-corps », préconise-t-elle. Suivez son conseil à la lettre et lisez notre dossier ! Il vous fournit même la marche à suivre... ■

Clémence Jost

Bien sûr, ces deux exemples concernent des métiers techniques, peu touchés par la démocratisation du travail hybride. Néanmoins, cette approche individuelle du capital « expérimentiel » n'est pas réservée qu'aux artisans et aux techniciens. Interrogé par Archimag sur l'impact du télétravail sur les professionnels, Marc-Éric Bobillier Chaumon, l'auteur de « Psychologie du travail digitalisé. Nouvelles formes du travail et clinique des usages », confirmait

(1) « Savoir du sel, sel du savoir », Geneviève Delbos, 1983.

(2) Voir Archimag n° 368 d'octobre 2023.

(3) Lire page 15.

nous faisons Archimag

Serda édition-IDP
24, rue de Milan, F-75009 Paris
Tél. : +33 (0)1 55 31 92 30
Fax : +33 (0)1 44 53 45 01
infos@archimag.com
www.archimag.com
contacts e-mail
prenom.nom@archimag.com
rédaction
directeur de la publication
Pierre Fuzeau
directrice de la rédaction
Louise Guerre
rédactrice en chef
Clémence Jost
l'équipe de rédacteurs
Fabien Carré-Marillonnet,
Sivagami Casimir,
Axel Helsenbach,
Elisabeth Hutin-Baillot,
Eric Le Ven, Bruno Texier

nos correspondants
Arbido (Genève),
Ikram Bouzikar (Tanger),
Philippe Laurent (Bruxelles),
Elisabeth Laviguer (Montréal)
ont collaboré à ce numéro
Charles Bouffier,
Ikram Bouzikar,
Victoire Danès,
Camille Morelon
maquette
Aline Paumard (artistyk.fr)
dessinateur
Vince (vince-cartoon.be)
publicité
directrice de la publicité
Cathy Potel
01 44 53 45 14
chef de publicité
Imane Erraoui
01 44 53 45 06

responsable marketing

Albane Perrichon
vente au numéro
service abonnement
Zamila Nguyen
zamila.nguyen@archimag.com
réclamations infos
commandes@archimag.com
24 rue de Milan - 75 009 Paris
tarifs et conditions
d'abonnement
valables jusqu'au 31/12/2023
France : 1 an, 149 euros
France : 2 ans, 256 euros
tarif étudiant : 1 an, 32 euros
tarif demandeur d'emploi :
1 an, 70 euros
vente au numéro : 20 euros
France : 1 an,
Pack abo : 375 euros

imprimeur

Inore Groupe Impression
4, rue Thomas Edison
58640 Varennes Vauzelles
éditeur
IDP Sarl, au capital
de 40 000 euros
Information,
documentation, presse
Numéro de commission
paritaire : 0127 T 85484
ISSN : 2260-166X
Dépôt légal à parution
du numéro
crédits photos
1^{er} de couverture :
Freepik
Intérieurs : droits réservés,
sauf mentions différentes

annonceurs

Alfeo : 21
Ardans : 2
Bibliotheca : 31
Docaposte : 2^e de couverture
Emmaüs Connect :
3^e de couverture
IDP : encart, 7 et
4^e de couverture
ISSN : 11
Sérda : encart et 39
Tessi : 35
Xellians : 37

Les marques citées dans
le présent numéro sont
des marques déposées.



Accédez à nos réseaux
sociaux via ce QR code



Archimag est une publication
du groupe Serda.
Toute adaptation ou reproduction
même partielle des informations
parues dans Archimag
est formellement interdite sauf
accord écrit d'IDP SARL.



Ce document est imprimé sur
papier certifié PEFC (respect
des fonctions environnementales,
économiques et sociales des forêts)

Pour vous abonner, voir page 51 ou sur www.archimag.com/boutique

Annandez-vous sur Archimag et Archimag.com
Contactez Cathy Potel : 01 44 53 45 14, cathy.potel@archimag.com
et Imane Erraoui : 01 44 53 45 06, imane.erraoui@archimag.com

Sommaire

[actualités]

- 04 le tsunami IA déferle sur l'information-documentation
- 05 lancement officiel des États généraux de l'information
- 06 l'Opéra de Paris fait numériser les textures de ses costumes
- 07 la BU Droit-Lettres rouvre ses portes
- 08 3 questions à Stéfane Fermigier
- 09 décarbonation : les bonnes pratiques d'InfraNum
- 11 controverse entre Predictice et le gf2i



[dossier]



Transmission, aide à la décision et à l'innovation, culture d'apprentissage continu... Dans un environnement en perpétuelle transformation, la gestion des connaissances est plus que jamais un atout stratégique. Mais justement, quels défis le knowledge management (KM) doit-il surmonter dans un monde professionnel en mutation ?

sommaire p.13

[outils]

- 22 externaliser son archivage électronique : un chantier qui se prépare
- 24 quand l'IA dope les moteurs de recherche d'entreprise
- 26 durées de conservation et numérique : l'affaire de tous
- 28 traiter un vrac numérique : les outils gratuits suffisent-ils ?
- 29 horaires en bibliothèques : où en est-on ?
- 32 l'IA au cœur de la gestion documentaire
- 33 SAE : un marché soutenu par la digitalisation des processus
- 42 comment mesurer la maturité data de son organisation ?
- 44 les enjeux juridiques de la collecte de données par les IA génératives
- 46 favoris : outils de transcription audio et vidéo
- 47 Yannis Dubois, transfuge de classe devenu « archive producer »

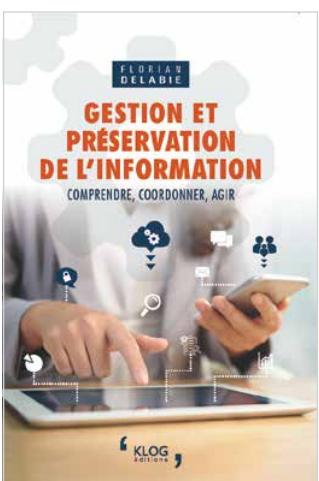


[perspectives]

- 48 Mylène Pardoën : « j'ai créé ma propre discipline : l'archéologie du paysage sonore »
- 50 archimag store : applis, cadeaux, beaux livres...
- 52 dans les archives d'Archimag, novembre 2003



Un livre



Gestion et préservation de l'information. Comprendre, coordonner, agir

Florian Delabie. - Klog Éditions, Bois-Guillaume, 2023. - ISBN 979-10-92272-42-0 / 29 euros

« Ce livre est le manuel que j'aurais aimé avoir en main à plusieurs occasions au cours de ma carrière... » Dès l'avant-propos, Florian Delabie précise son intention : proposer un vadémécum résolument pratique aux professionnels de la gouvernance de l'information. L'auteur rappelle à quel point le numérique a bouleversé les actifs informationnels des entreprises et de l'administration. Ce constat posé, il plaide en faveur d'une coordination, étape essentielle de tout projet de gouvernance. Il regrette également que les actifs informationnels ne soient pas assez pris en considération par rapport aux actifs technologiques. Au-delà du constat, Florian Delabie prodigue une série d'actions, à commencer par l'implémentation d'une gouvernance de l'information. Pour y parvenir, le modèle ARMA définit huit éléments à instaurer au sein des organisations : les règlementations, les supports, le cadre procédural, le cycle de vie de l'information, etc. À travers ces constats et conseils, cet ouvrage a l'ambition « de faire prendre conscience au plus grand nombre que la gestion et la préservation de l'information représentent un enjeu stratégique ». ■

l'Opéra de Paris fait numériser les textures de ses costumes



Les trésors cachés derrière les murs de l'Opéra national de Paris se numérisent. L'institution vient de confier la numérisation des matières et textures de ses costumes spectaculaires à Adobe, déjà partenaire de la création numérique de l'institution depuis juin 2022.

convertir les photos en matières 3D

Ce projet a été mené à l'aide de la solution Substance 3D d'Adobe, et notamment l'application Substance 3D Sampler, qui permet de capturer des éléments du monde réel et de les importer dans un espace de création 3D. La technologie Sampler repose sur Adobe Sensei, qui utilise l'intelligence artificielle d'Adobe pour convertir automatiquement les photos en matières 3D prêtes à l'emploi. Selon Adobe et l'Opéra de Paris, cette digitalisation concrétise leur volonté commune de rendre la création artistique, qu'elle soit virtuelle ou physique, accessible à tous et ainsi de faire rayonner un « patrimoine culturel unique ». ■

explorer des archives avec ChatGPT !

La Bibliothèque nationale du Luxembourg (BnL) vient de signer un partenariat avec la société OpenAI. L'institution propose désormais à ses usagers d'explorer les 8 millions d'articles et de journaux luxembourgeois, qu'elle a indexés et numérisés, à l'aide d'un robot conversationnel, encore expérimental, basé sur la technologie de ChatGPT. Si le chatbot comprend le français, l'allemand et l'anglais et fournit des réponses argumentées, il est encore incapable de proposer des résultats exhaustifs comme peut le faire un système de filtrage ou une recherche par mots-clés. De plus, la BnL respecte les règles d'utilisation de ChatGPT, dont l'usage est réservé aux utilisateurs disposant d'un compte a-z.lu (moteur de recherche des bibliothèques luxembourgeoises) ou d'un compte Google. Enfin, les questions et réponses récoltées par les usagers peuvent être exploitées à condition d'informer les lecteurs que le contenu « a été généré par l'IA et qu'il possède des limites ». ■



sommaire



- 15 « reconstruire le partage des connaissances au profit de l'entreprise est un vrai enjeu » : entretien avec Aurélie Dudézert, experte de la transition digitale, de la gestion des connaissances et des transformations du monde du travail
- 16 dépasser des obstacles culturels pour le partage des connaissances : les éditeurs de solutions livrent leurs conseils
- 18 capitaliser les connaissances dans un mode de travail hybride : les points à retenir pour adapter sa stratégie KM
- 20 le succès d'un programme KM selon Framatome : retour d'expérience sur un projet lancé en 2017

le KM dans le monde d'après

Transmission, aide à la décision et à l'innovation, culture d'apprentissage continu... Dans un environnement en perpétuelle transformation, la gestion des connaissances est plus que jamais un atout stratégique. Mais justement, quels défis le knowledge management (KM) doit-il surmonter dans un monde professionnel en mutation ? Comment capitaliser sur l'expérience et les compétences alors que l'hybridation du travail, la « *grande démission* » et le « *turn-over* » fragilisent la transmission du savoir en interne ? Si les outils sont là, ils sont parfois trop nombreux ou mal utilisés. Ce sont donc les pratiques et la sécurité qui sont à revoir. Découvrez comment grâce à l'analyse de plusieurs experts et éditeurs, ainsi qu'à travers un retour d'expérience de terrain.

en l'espace de quelques semaines seulement, la pandémie de Covid-19 a réussi l'exploit de bouleverser de fond en comble le monde du travail. D'abord avec le télétravail qui s'est révélé indispensable lors des confinements de 2020 et qui est devenu une pratique régulière pour de nombreux salariés qui officient désormais en travail hybride. Ensuite, avec le phénomène de « *grande démission* » : fin 2021 et début 2022, le nombre de démissions a atteint un niveau historiquement haut, avec près de 520 000 démissions par trimestre, dont 470 000 de CDI (1). Enfin, avec un taux de turn-over (rotation des collaborateurs au sein de l'entreprise) qui, selon le cabinet Hays, est en hausse constante

depuis dix ans (+ 66 %). Le turn-over est un facteur naturel dans la vie des organisations « mais lorsque ce taux devient trop élevé (supérieur à 15 %), il peut avoir un impact négatif sur le moral de vos équipes, la productivité et le chiffre d'affaires. Non seulement il démotive, mais il coûte cher à l'entreprise », explique une spécialiste des ressources humaines.

Tous ces phénomènes conjugués ont également un impact sur la gestion des connaissances. Dans un monde en mouvement perpétuel, comment les entreprises peuvent-elles constituer un capital informationnel stable et fiable ? Comment peuvent-elles le transmettre à leurs collaborateurs lorsque ceux-ci sont dispersés aux quatre coins de la France et parfois du monde ?

Comment assurer le transfert des connaissances entre les partants et les arrivants ?

l'organisation doit être proactive

Écartons d'emblée la question des outils : ça n'est pas une question de logiciels, tant les solutions de knowledge management sont nombreuses sur le marché. D'abord réservées aux grands comptes, elles se sont ensuite répandues dans les structures plus modestes et sont désormais utilisées par les collaborateurs de tous niveaux. Le travail hybride ou à distance est donc aujourd'hui à la portée de toutes les organisations, dès



externaliser son archivage électronique : un chantier qui se prépare

Les entreprises privées et le secteur public (sous conditions) peuvent externaliser leur archivage électronique auprès de prestataires spécialisés. Une option qui offre de nombreux avantages pour les organisations dépourvues de structures adaptées. Mais l'externalisation obéit à des règles strictes et ne se fait pas dans l'improvisation.

depuis un arrêté du 4 décembre 2009, le recours à l'externalisation pour la conservation des archives publiques, physiques comme numériques, est autorisé. Mais sous réserve : cette option ne concerne que les archives courantes et intermédiaires. Et elle doit être réalisée à une condition stricte : le tiers-archiveur doit être titulaire d'un agrément en cours de validité. Elle n'est, en revanche, pas autorisée pour les archives définitives « qui doivent être conservées dans un service public d'archives pour raisons patrimoniales », rappelle le Service interministériel des Archives de France. Le Siaf nuance cependant : « pour cette catégorie, l'hébergement par un prestataire tiers est possible (un data center externe mettant à disposition une infrastructure informatique, un bâtiment loué) si la responsabilité et les opérations liées aux documents et données

restent entièrement du ressort du service d'archives».

Le fameux arrêté du 4 décembre 2009 a été modifié par le décret n° 2020-733 du 15 juin 2020 qui est entré en application le 1^{er} janvier 2021 pour les agréments autorisant le tiers-archivage d'archives publiques. Modernisé, simplifié et déconcentré, le processus d'externalisation comporte un certain nombre d'éléments, dont la simplification de la procédure d'agrément. Dans le même esprit, l'agrément se fait au niveau du directeur des archives départementales et l'instruction par le Siaf est remplacée par l'audit de certification, préalablement à la délivrance de l'agrément par le préfet.

agrément des tiers-archiveurs

Une note du Siaf d'avril 2022 distingue l'externalisation de la conservation des archives et l'externalisation de l'hébergement. « *Cette distinction sépare les prestations qui relèvent de l'externalisation de l'hébergement (hébergement physique et maintien en condition opérationnelle des infrastructures et des outils logiciels) des prestations qui relèvent de l'externalisation de la conservation des archives (...)* [ces dernières] comprennent les prestations d'hébergement auxquelles viennent s'ajouter l'administration fonctionnelle d'un système d'archivage électronique et/ou la mise en œuvre des procédures archivistiques, sans oublier les aspects de management de la qualité et de définition de stratégies et politiques d'archivage. » Quant à l'agrément des tiers-archiveurs, il est lui aussi strictement encadré. L'obtention de l'agrément et son maintien sont directement liés à la détention d'un certificat valide NF 461

au titre de la conformité à la norme NF Z42-013 (Archivage électronique – Recommandations et Exigences) ou NF 342 au titre de la conformité à la norme NF Z40-350 (Prestations d'archivage et de gestion externalisée de documents sur tous supports physiques).

Au mois de septembre dernier, la liste des prestataires agréés pour la conservation d'archives publiques courantes et intermédiaires sur support numérique (établissement par le Siaf) contenait dix-huit acteurs. Un nombre relativement modeste, lorsqu'on le compare à la trentaine de prestataires agréés pour la conservation d'archives publiques courantes et intermédiaires sur support papier. L'implantation des sites agréés fait apparaître l'Île-de-France comme la région la mieux pourvue, devant les Hauts-de-France.

secteur privé

Les archives publiques ne sont pas les seules concernées par l'externalisation de leurs archives électroniques. Le secteur privé peut, lui aussi, recourir à un prestataire. Cette option présente bien des avantages pour les entreprises qui ne disposent pas de structures adaptées ou qui sont dépourvues de personnel qualifié.

Cette externalisation doit bien évidemment être précédée d'une réflexion portant sur plusieurs volets : quel périmètre d'archives veut-on externaliser ? Uniquement des archives électroniques ? Ou bien un panachage physique/électronique ? Dans tous les cas, il est indispensable de bien identifier le type d'archives qui devra être pris en charge par le futur prestataire.

Le cas spécifique des données de santé soulève une contrainte supplémentaire en raison de leur confidentialité. Seuls les prestataires disposant d'un agrément héber-

archimag store

applis,
cadeaux,
beaux livres,
expos...



écoute écoresponsable

Ces écouteurs sans fil intra-auriculaires Smokin' Buds sont pratiques, bon marché et écoresponsables : produits avec un nombre de composants raisonnés, ils sont construits avec 50 % de plastique recyclé certifié. Dotés de commandes tactiles intuitives, ils n'ont pas oublié de proposer un son garanti « pur et puissant ». Autre bonne nouvelle : ils disposent d'une autonomie de 20 heures et leur recharge est particulièrement rapide.

→ www.skullcandy.eu — 34,99 euros



notre coup de cœur

pass culture

En bons parents amateurs d'art et de patrimoine, vous ne manquez jamais une occasion d'emmener vos enfants au musée ? Votre progéniture a déjà arpenté les allées du Musée du Louvre, usé ses sandales au Mucem ou passé ses mercredis au Quai Branly... Mais vos enfants ont-ils déjà poussé les portes du Rijksmuseum d'Amsterdam, du musée de l'Ermitage de Saint-Pétersbourg ou de la Casa Azul, au Mexique ? C'est justement ce que leur propose « *Le grand livre des musées* » : partir en visite guidée à la découverte de douze musées extraordinaires sous la houlette de conservateurs, d'architectes, de gardiens et d'artistes. Évasion garantie !

« *Le grand livre des musées* », Eva Bensard et Benjamin Chaud, Éditions Arola — 20 euros

lost in Sofia

Avec son premier beau livre sobrement intitulé « *Archive 1993-2023* », Sofia Coppola nous invite dans ses archives personnelles. Cette rencontre intime avec l'univers de la cinéaste se déroule à travers des photographies personnelles, des travaux de préparation, des collages de références ou encore des scripts annotés... De « *The Virgin Suicide* » à son dernier film « *Priscilla* », en passant par « *Lost in Translation* » ou « *Marie-Antoinette* », l'ouvrage retrace les coulisses des huit longs-métrages qu'elle a réalisés.

« *Archive 1993-2023* », Sofia Coppola, Éditions Mack, 2023 — 65 euros





expérience immersive aux Invalides

Le Musée de l'Armée propose aux visiteurs une expérience multimédia immersive en soirée au cœur du chef-d'œuvre de l'architecture classique qu'est le Dôme des Invalides. Au programme d'*«Aura Invalides»* : lumière, musique orchestrale et video mapping qui s'unissent pour faire dialoguer patrimoine historique et culture numérique

→ aura-invalides.com — de 9,50 à 22 euros

en mode Bollywood

Le musée du Quai Branly - Jacques Chirac propose une plongée haute en couleur dans l'univers du cinéma indien. L'exposition « *Bollywood Superstars* » retrace près d'un siècle d'histoire, depuis ses influences mythologiques et artistiques jusqu'aux stars iconiques contemporaines. Les visiteurs peuvent ainsi déambuler dans de véritables scènes de danse et des palais des films historiques avec plus de 200 œuvres, objets, figurines et autres costumes.

→ www.quaibrany.fr — jusqu'au 14 janvier 2023



Mughal-E-Azam /Kamaluddin Asif, 1943



qu'on lui coupe le son !

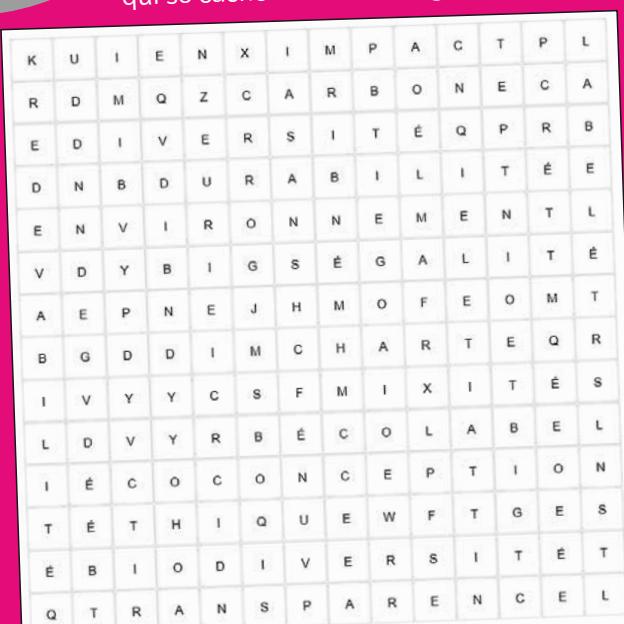
Votre collègue de bureau à la fâcheuse tendance d'hurler au téléphone ? Vous ne savez plus comment lui dire de baisser le volume ? Offrez-lui la dernière création de Shiftall ! Non, le Mutalk n'est pas une muselière, mais une solution durable pour la préservation de vos tympans. Le dispositif antibruit utilise un résonateur de Helmholtz pour baisser la voix des utilisateurs de 20 à 30 décibels. Il permet aussi de réduire considérablement le bruit ambiant lors de vos interventions via micro en visioconférence.

→ en.shiftall.net — 189 euros

le jeu du mois

mots cachés

Saurez-vous retrouver les 16 mots du vocabulaire de la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) qui se cachent dans cette grille ?



- GES
biodiversité
- carbone
- charte
- diversité
- durabilité
- environnement
- impact
- label
- mixité
- redevabilité
- transparence
- écoconception
- écolabel
- égalité
- éthique

ABONNEZ-VOUS AU MAGAZINE ARCHIMAG CHOISISSEZ LA FORMULE QUI VOUS CONVIENT !

À renvoyer accompagné du règlement à Archimag - 24, rue de Milan F-75009 Paris
Tél : +33 1 55 31 92 30 - Fax : +33 1 44 53 45 01 Email : infos@archimag.com
www.archimag.com

OFFRE DÉCOUVERTE

L'ABO "ESSENTIEL" 1 an d'Archimag :
10 numéros + 1 à 4 accès numériques inclus

- OUI, je commande l'offre 100% numérique, au tarif de 133€ (tarif la première année)
- OUI, je commande l'offre papier, au tarif de 149€ (tarif la première année)

L'ABO "INTÉGRAL" 10 numéros d'Archimag + 3 Guides pratiques + 6 suppléments + 1 à 4 accès numériques inclus

- OUI, je commande l'offre 100% numérique, au tarif de 354€ (tarif la première année)
- OUI, je commande l'offre papier, au tarif de 375€ (tarif la première année)

..... Soit un total de euros TTC

Retrouvez l'intégralité des offres d'abonnement sur le site <https://www.archimag.com/abonnement/>

NOM :	ADRESSE :
PRÉNOM :	CODE POSTAL / VILLE :
FONCTION :	PAYS :
RAISON SOCIALE :	TÉL :
SECTEUR D'ACTIVITÉ :	COURRIEL :
Signature ou cachet :	